



FONDATION
MASSÉ-TRÉVIDY

LIVRET D'ACCUEIL



Bienvenue à la Résidence de
Kerborc'his

SOMMAIRE

I. Présentation de la Fondation Massé-Trévidy	3
II. Présentation de l'établissement.....	4
III. Le projet d'établissement.....	9
IV. Modalités administratives et financières.....	9
V. Conditions particulières de facturation.....	10
VI. Les frais de séjour	10
VII. L'entrée à la résidence de Kerborc'his	11
VIII. Votre vie à le résidence de Kerborc'his.....	11
IX. Assurances et formalités de dépôt	14
X. Le secret professionnel et le devoir de discrétion	14
Pièces jointes au livret d'accueil lors de l'admission	14

I. Présentation de la Fondation Massé-Trévidy

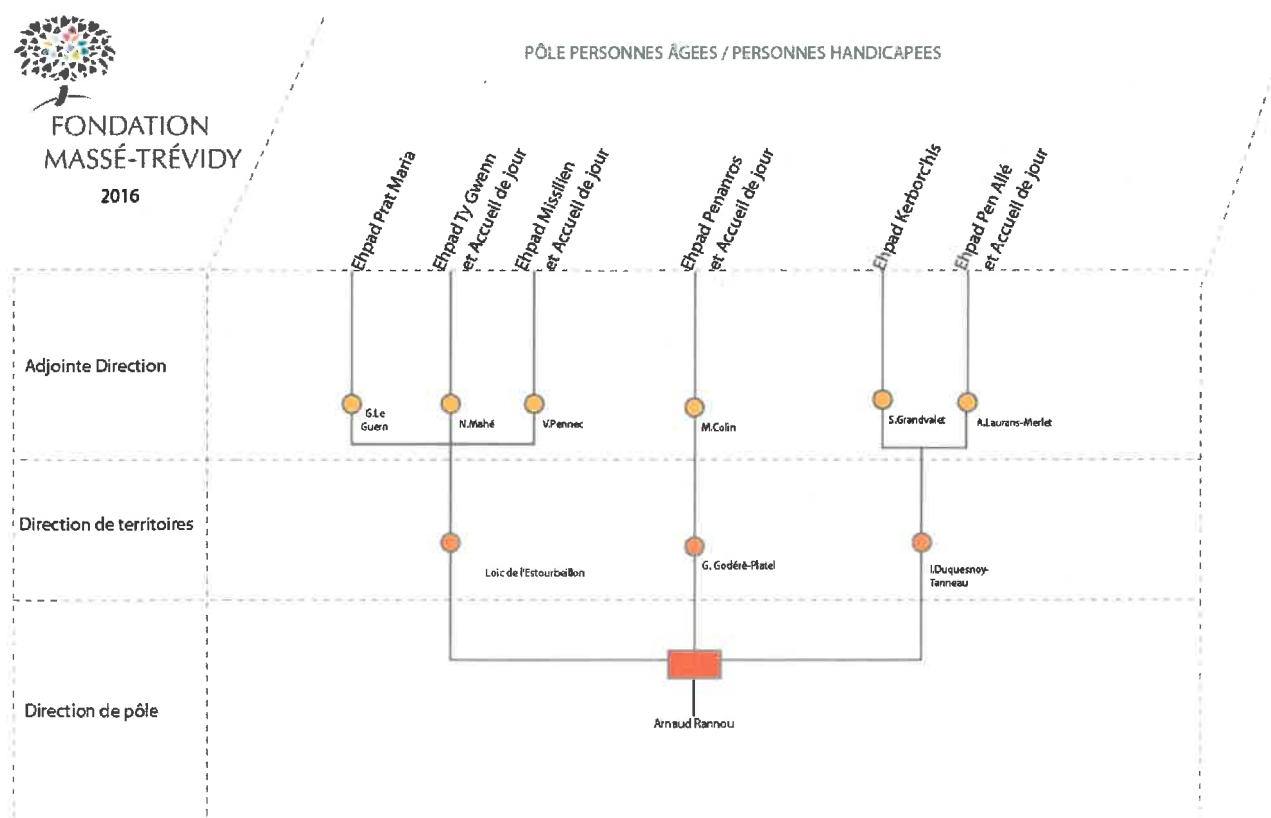
La Fondation Massé-Trévidy intervient dans trois pôles d'activités :

- **Le Pôle Personnes Agées et Personnes Handicapées** qui comprend 6 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- **Le Pôle Enfance et Famille** qui comprend 11 établissements
- **Le Pôle Formations et Insertion** qui comprend 8 établissements

Le Président de la Fondation est M. Hervé JACQ , le Directeur Général est M. Roland JANVIER. Le Directeur du Pôle Personnes Agées et Personnes Handicapées est M. Arnaud RANNOU. Les administrateurs du Pôle Personnes Agées sont :

- Monsieur Y. SANSON
- Madame S. LE NORMAND
- Monsieur Y.ROHOU
- Monsieur J. LE ROY

Ci-dessous, vous trouverez l'organigramme du Pôle Personnes Agées et Personnes Handicapées de la Fondation :



Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de la Fondation Massé-Trévidy :

<http://www.masse-trevidy.org>

Siège social de la Fondation : Kerbernez – 29700 Plomelin

Direction Générale : 39, rue de la Providence - CS 84034 – 29337 Quimper.

Valeurs de la Fondation : Texte issu de la charte fondatrice

- **L'héritage**

La Fondation issue de la fusion entre l'Association de Trévidy et la Fondation de Kerbernez a été reconnue par le Conseil d'Etat en date du 27 juillet 2004.

Son action, qui s'inscrit dans un héritage humaniste chrétien, procède d'une pratique d'accueil et d'écoute de celui qui est en difficulté, enfant, jeune adulte, famille, personne âgée. Ces principes ont contribué au développement de l'œuvre d'origine vers l'action éducative, sociale et médico-sociale qu'elle est aujourd'hui.

- **Les valeurs**

La Fondation est, de par ses origines, porteuse de valeurs qui lui sont propres, qu'elle vise à promouvoir dans son action et à faire mettre en pratique par ses collaborateurs salariés et bénévoles. Tous s'engagent à privilégier dans leurs actions auprès des personnes accueillies, les valeurs humaines qui ont présidé à l'action de la congrégation et de Monsieur Massé.

La dignité de la personne, son droit à l'intégrité physique et morale doivent être respectés et protégés. Chacun doit être entendu dans ses difficultés, ses attentes, respecté dans son vécu, son développement et son projet de vie. Il doit être, dans la mesure de sa volonté et de ses possibilités, associé à l'élaboration du projet d'intervention, dans un esprit de promotion de son autonomie et de développement de ses potentialités.

La dignité de la personne, son développement et son autonomie prennent sens dans le respect de sa liberté : liberté de pensée, de conscience, de religion, d'opinion, d'expression. Ces valeurs, inscrites dans un projet humaniste où la dignité de la personne est le corollaire de la solidarité humaine, sont le fondement de l'action de la Fondation.

A Quimper le 29 septembre 2004 - Le Conseil d'Administration

II. Présentation de l'établissement

Vous trouverez, en page annexe à ce livret, le schéma d'organisation de nos services ainsi que l'ensemble des acteurs qui peuvent vous accompagner tout au long de votre séjour.

Historique

C'est par délibération du 23/11/1987 que les conseils municipaux ont approuvé à l'unanimité l'extension des compétences du SIVOM permettant la réalisation de la maison de retraite. La Résidence de Kerborc'his a ouvert ses portes le 2/04/1991. La gestion de celle-ci a été confiée à la Fondation Massé-Trévidy.

Situation juridique

La Résidence de KERBORC'HIS est un établissement privé à but non lucratif géré par La FONDATION MASSE-TREVIDY.

Il relève de la loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et plus particulièrement de son article 15-6° qui concerne les institutions qui hébergent des personnes âgées.

L'établissement est habilité à accueillir indifféremment des hommes ou des femmes, retraités autonomes ou dépendants, ayant 60 ans minimum. Il n'y a pas d'âge maximum.
Cependant, une dérogation peut permettre une admission en deçà de 60 ans.

Situation géographique

C'est dans le Sud Finistère, à COMBRIT, ville de 3440 habitants située à 18 Km de QUIMPER, en Pays Bigouden, qu'est située la résidence de KERBOR'HIS.

Elle a une capacité d'accueil de 103 lits dont 69 en maison de retraite, 28 en unités dédiées à des personnes présentant des troubles du comportement et 6 en accueil temporaire. Toutes nos chambres sont individuelles et possèdent une salle d'eau privative avec WC.

Description des bâtiments

L'entrée se fait par un hall d'une superficie de 150m². C'est le centre de l'établissement. Il est le point de ralliement des résidents, sert d'espace de discussion, d'animation. D'un côté, vous trouverez l'EHPAD classique et à l'opposé, les deux Unités Alzheimer accessibles par le biais d'une gâche et d'un digicode.

Ce hall dessert les bureaux des personnels administratifs et du personnel de soin.
La structure est facilement accessible pour les visiteurs et les intervenants extérieurs.



L'originalité de notre établissement est de pouvoir, au gré des activités proposées, disposer d'espaces sécurisés, clos, intimes, dispersés dans l'ensemble de la Résidence.

- **Côté EHPAD**

Rez de chaussée

Sur votre droite se trouve la salle à manger.

Dos à celle-ci, vous trouverez le secteur jaune « Allée des fleurs »: 25 chambres du n° 2 au 29.

Le cabinet infirmier de l'EHPAD se trouve face à la chambre n°2.

A l'étage côté droit

Vous trouverez le secteur vert « Nature » : 16 chambres du n° 31 à 49 ainsi que les chambres d'accueil temporaire du n° 76 au 84.

L'accueil temporaire est une construction neuve, vous pouvez y accéder directement du hall en prenant l'ascenseur qui se trouve juste à l'entrée côté EHPAD. Vous pouvez également accéder aux chambres 31 à 49 par l'ascenseur de couleur violette qui se trouve près de la salle à manger. L'escalier est accessible en appuyant simultanément sur les 2 boutons, en haut la porte s'ouvre en appuyant sur le bouton « interrupteur ».

A l'étage côté gauche

Vous trouverez le secteur bleu « Le grand large » : 24 chambres du n° 50 au n° 74.

Vous pouvez y accéder directement du hall en prenant l'ascenseur qui se trouve juste à l'entrée côté EHPAD. Vous pouvez également y accéder par l'ascenseur violet qui se trouve à côté de la salle à manger. L'escalier est accessible en appuyant simultanément sur les 2 boutons, en haut de l'escalier, la porte s'ouvre en appuyant sur le bouton « interrupteur ».

. Unités dédiées à des personnes présentant des troubles cognitifs et du comportement

Ils sont au nombre de deux, vous y accédez en appuyant sur le bouton gâche. Leur superficie est de 423m² chacun avec une zone de déambulation de 97m².

Vous trouverez, à droite, le secteur Orchidée, qui accueille 14 résidents, et sur votre gauche le secteur Myosotis qui accueille également 14 résidents.



Un jardin sécurisé est à disposition de chacun.

Vous pouvez si vous le désirez prendre un goûter dans l'espace salon qui se trouve à l'entrée des secteurs.

- **Mise en place d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)**

La mise en place d'un PASA s'est faite en septembre 2012. Quatorze résidents y sont accueillis. Il est à destination des résidents de l'EHPAD et accueille des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et manifestant des troubles psycho-comportementaux associés à leur maladie : apathie, opposition, agressivité, errance...

Une cuisine thérapeutique permet des activités culinaires, de déjeuner avec le groupe.

L'objectif de ce PASA vise à :

- Proposer aux résidents présentant des troubles psycho-comportementaux des activités sociales et thérapeutiques pendant la journée.
- Limiter les désagréments liés à la cohabitation avec les résidents présentant des troubles du comportement à un moment donné de leur histoire.
- Diminuer pour les résidents très dépendants les incidences consécutives au comportement perturbé de leurs voisins.
- Permettre un accompagnement et un soutien aux familles plus personnalisés afin de diminuer le sentiment souvent réel d'impuissance face à ces épisodes qui peuvent être douloureux à surmonter.



Fonctionnement

Afin de répondre à vos demandes, vous trouverez :

L'accueil administratif :

- **La responsable de l'établissement** : a en charge la gestion administrative, financière et encadre les équipes. Elle répondra à vos demandes afin de faciliter votre séjour à la Résidence de Kerborc'his. Elle validera votre projet personnalisé individualisé.
- **La secrétaire d'accueil** : sera en relation directe avec vous, votre famille. Elle vous renseignera sur le dossier d'admission, sur les questions relatives à votre séjour, sur la facturation des frais de séjour et prendra note de toutes demandes, changements vous concernant.

- **Les animateurs** : vous renseigneront sur le programme d'animation, les sorties, les ateliers mis en place ainsi que sur le fonctionnement et la composition de l'association de bénévoles : « Amis de Kerborc'his ». Ils peuvent prendre les rendez-vous chez le coiffeur.

La prise en charge médicale :

- **Le médecin coordonnateur** : est responsable de la permanence des soins, facilite la coordination avec les prestataires externes (médecins libéraux, établissements hospitaliers et spécialisés). Elle participe à l'élaboration du projet institutionnel.
- **L'infirmière coordinatrice** : Son travail est en lien direct avec le médecin coordonnateur. Elle vous rencontrera lors d'une pré-visite d'admission. Tout au long de votre séjour, à votre demande, elle vous rencontrera et vous renseignera sur votre accompagnement. Elle élaborera le projet personnalisé individualisé en collaboration avec les professionnels de l'établissement. Elle s'assure de la qualité du travail effectué par le personnel soigné.
- **La psychologue** est à votre écoute pour vous faciliter le séjour parmi nous.
- **L'ergothérapeute** : Par son travail, elle améliore votre confort, et veille au bon fonctionnement des matériels mis en place. Elle anime un atelier gym douce afin de vous stimuler.

L'équipe de la maison de retraite est complétée par :

Personnel administratif :

- D'une secrétaire ressources humaines
- D'une secrétaire comptable

Personnel logistique :

- D'agents des services logistiques jour/nuit
- D'ouvriers d'entretien

Personnel de soin :

- D'Aides-soignants jour/nuit
- D'aides médico psychologiques

Personnel cuisine :

- D'un cuisinier
- De commis de cuisine

Afin de faciliter notre communication, voici les horaires de présence des personnels :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Responsable d'établissement	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h		
Secrétaire d'accueil	9h-12h15 14h-18h	9h-12h15 14h-18h	9h-12h15 14h-18h	9h-12h15 14h-18h	9h-12h15 14h-18h	10h-13h 14h-18h	
Animateurs	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h		
Médecin coordonnateur		8h30-12h30 13h00-17h45	8h30-12h30 13h00-17h45				
Infirmière coordinatrice	9h-13h 13h30-17h30	9h-13h 13h30-17h30	9h-13h 13h30-17h30 (1 semaine sur 2)	9h-13h 13h30-17h30	9h-13h 13h30-17h30		
Infirmiers	Présence de 6h45 à 20h	Présence de 6h45 à 20h	Présence de 6h45 à 20h	Présence de 6h45 à 20h	Présence de 6h45 à 20h	Présence de 6h45 à 20h	Présence de 6h45 à 20h
Ergothérapeute		9h30-13h 13h30-17h	9h30-13h 13h30-17h (1 semaine sur 2)		9h30-13h 13h30-17h		
Psychologue	9h30-13h 13h30-17h	13h45-17h15		13h45-17h15			

III. Le projet d'établissement

La résidence de Kerborc'his est un lieu de vie qui vous accueille afin de vous accompagner dans votre vie quotidienne et de répondre au mieux à vos besoins. L'établissement s'emploie dans l'ensemble des actions qu'il met en œuvre à maintenir et préserver au mieux votre autonomie. Dans ce cadre, le personnel vous propose un accompagnement individualisé et/ou collectif, adapté à vos besoins dans une continuité de soins. Aussi, vous disposez de prestations qui vous sont offertes dans le cadre de dispositions réglementaires en vigueur.

IV. Modalités administratives et financières

- L'établissement est agréé au titre de **l'aide sociale à l'hébergement**. Si vos ressources ne suffisent pas, vous pouvez en bénéficier. Vous devez adresser votre demande au secrétariat de l'établissement qui instruit cette dernière auprès du Conseil Général ou instruire vous-même votre demande auprès du Conseil Général du Finistère.
- **Aides au logement** : cette prestation peut vous être versée dans le cas **d'une admission définitive** au sein de notre établissement. Elle est attribuée en fonction de vos ressources et doit être faite auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). A votre demande, l'établissement vous fournira une attestation de loyer à joindre à votre dossier.

- **Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)** : cette prestation permet de couvrir une partie du tarif journalier lié à la dépendance. La notification d'APA doit être fournie avant l'entrée dans l'établissement pour les personnes accueillies en accueil temporaire.

V. Conditions particulières de facturation

En cas d'absence pour convenance personnelle, il vous est demandé de prévenir le secrétariat 48h à l'avance. Un forfait hospitalier est déduit par jour d'absence, dès le 4^{ème} jour et pour un maximum de 45 jours dans l'année.

En cas d'absence pour hospitalisation, sauf demande expresse et écrite de vous-même ou de votre représentant, le logement est conservé durant 45 jours ou, plus longtemps avec accord du responsable de l'établissement. Le forfait hôtelier est déduit durant votre absence dès le 4^{ème} jour.

VI. Les frais de séjour

Dès votre arrivée, il vous sera demandé un **dépôt de garantie** (équivalent à 30 jours de tarif hébergement), à l'exception des personnes bénéficiaires de l'aide sociale et celles hébergées en accueil temporaire.

Il constitue une provision pour risque de non-paiement et une garantie contre d'éventuelles dégradations. Le remboursement de ce dépôt interviendra à la fin du séjour, déduction faite du montant d'éventuelles réparations de dégradation.

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés chaque année par arrêté du Président du Conseil Général. Six Groupes Iso-Ressources (GIR) permettent de définir votre niveau d'autonomie. Le GIR 1 correspond au niveau de perte d'autonomie la plus élevée et le GIR 6 caractérisent les personnes autonomes.

Lors de l'admission, puis tous les ans, le médecin coordonnateur de l'établissement évaluera votre niveau d'autonomie.

Le prix de journée couvre :

- Les dépenses liées à l'hébergement : repas, entretien des chambres et des locaux communs, l'animation, l'administratif...
- Les dépenses liées à la dépendance : charges relatives aux personnels de services, de soins, de psychologue...

Si vous bénéficiez de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), le tarif dépendance qui vous est applicable est financé, d'une part, par cette allocation et, d'autre part, par vous-même au titre de la participation (ticket modérateur correspondant au GIR 5-6), qui est due à toute personne bénéficiaire de l'APA en établissement.

Les factures mensuelles sont acquittées à terme à échoir, à partir du 10 du mois, par chèque bancaire au nom de l'établissement ou par prélèvement automatique.

Dans le cadre de l'accueil temporaire, la facture doit être acquittée mensuellement à terme échu et le jour de votre départ. L'établissement vous facture directement les frais de séjour restant à votre charge.

L'assurance maladie prend en charge, dans le cadre du forfait soins, les dépenses liées aux soins (charges de personnel relatives au personnel médical et paramédical, les médicaments, le petit matériel médical...)

VII. L'entrée à la résidence de Kerborc'his

Si vous souhaitez entrer dans notre établissement, vous devez remplir un dossier d'inscription permettant de nous renseigner sur un certain nombre d'éléments administratifs, médicaux et paramédicaux. Il est soumis aux dispositions de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Vous êtes inscrit sur la liste d'attente selon :

- les origines géographiques des personnes (rapprochement familial et/ou amical)
- le niveau de dépendance
- la date d'inscription,

Votre entrée au sein de la Résidence de Kerborc'his est prononcée par le responsable de l'établissement, mandaté par la Fondation Massé-Trévidy, après avis du médecin coordonnateur.

VIII. Votre vie à la Résidence de Kerborc'his

Votre logement

Dès votre arrivée, un logement vous est attribué. Un état des lieux d'entrée est effectué et une clé vous est remise.

Il peut vous être demandé de changer de chambre si des raisons impératives s'imposent (votre souhait, votre sécurité, pour travaux, selon votre état de santé)

Votre logement est meublé : vous disposez d'une salle d'eau privative (douche, WC). Il vous est possible d'apporter vos meubles (sauf le lit), des objets personnels, un téléviseur ... afin de personnaliser votre espace privé. **Cependant, l'établissement n'assure ni l'entretien ni la réparation de vos biens personnels** (voir Article IX).

Votre logement est équipé d'un appel-personnes, d'une prise antenne qui vous permet d'utiliser votre téléviseur personnel. Redevance télévision et abonnement téléphonique sont à votre charge.

L'établissement assure le ménage et l'entretien courant de votre logement. L'eau, l'électricité et le chauffage sont à sa charge.

Les espaces collectifs

Au rez de chaussée, côté EHPAD, vous trouverez une salle à manger, un hall d'entrée, deux coins salons, deux petits jardins privatifs clos, et sur l'arrière un jardin clos.

A l'étage, face à l'ascenseur, vous trouverez un salon télévision/cinéma (qui peut servir de temps en temps de salle de réunion). A l'opposé, vous trouverez deux petits salons.

L'accueil

L'accueil est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 18h, et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h. Une permanence téléphonique est assurée par le report des appels sur la ligne de téléphone de l'infirmière de service.

Le courrier

Votre courrier vous est distribué vers 12h en salle à manger ou déposé dans votre casier personnel dans le hall d'entrée. Vous pouvez confier au secrétariat le courrier que vous souhaitez expédier.

L'entretien

Le ménage est effectué quotidiennement par le personnel de l'établissement, en respectant votre intimité et les protocoles d'hygiène de l'établissement. Un ouvrier d'entretien assure les réparations courantes.

Coiffure et pédicure

Du côté des unités Alzheimer, le personnel soignant peut se charger des rendez-vous.

Les coiffeurs et les pédicures de votre choix interviennent dans l'établissement. Cette prestation est à votre charge.

La restauration

Les menus et la cuisine sont effectués sur place de manière traditionnelle, en respectant les mesures d'hygiène préconisées par la réglementation, en tenant compte de vos habitudes culturelles et de vos besoins alimentaires.

Sauf avis médical contraire :

- Le petit déjeuner est servi en chambre à partir de 7h
- Le déjeuner est servi en salle à manger à 12h
- Le dîner est servi en salle à manger à 18h45
- Le goûter est facultatif. Il est servi à 15h45

Le service est fait à l'assiette en portant un effort particulier sur la présentation et les couleurs. Un plateau vous sera servi en chambre si votre état de santé l'exige selon la prescription médicale. Les régimes médicalement prescrits sont respectés.

Toute absence pour l'un ou l'autre des repas doit être signalée 24h à l'avance au secrétariat ou à un membre du personnel en leur absence. Vous pouvez inviter votre famille ou des amis à partager votre repas, dans la limite de nos disponibilités, en prévenant le secrétariat 48h à l'avance.

Les prix des repas sont fixés par le Conseil d'Administration et sont affichés au sein de l'établissement sur le panneau d'informations. Le règlement se fait au secrétariat.

La sécurité alimentaire est assurée par des prélèvements réguliers des aliments et des surfaces en cuisine par un laboratoire d'analyses spécialisées.

Une commission repas, organisée tous les trimestres, vous permet, si vous le souhaitez, d'exprimer votre avis et/ou votre satisfaction concernant les repas. Cette commission consiste à réunir des membres du personnel et des résidents. A toute remarque et dans la mesure du possible, les cuisiniers viellent à apporter une réponse et une prise en compte des souhaits de tous.

Votre linge

Ce service est externalisé. Dès votre arrivée, votre linge est identifié par code barre et son entretien est assuré par un prestataire externe selon les normes RABC.

Le linge domestique (draps, serviettes et draps de bain, serviettes de table...) est fourni et entretenu par un prestataire externe.

Dans le cas d'un accueil temporaire, votre linge doit être correctement identifié de votre nom tissé ou cousu. Il sera entretenu par l'établissement le temps de votre séjour.

L'entretien des linges délicats ou fragiles est à votre charge ou celui de votre entourage. Ils doivent néanmoins être marqués.

L'animation

L'animation au sein de l'établissement peut être, pour vous, sources de vitalité et de plaisir. Des animations régulières et quotidiennes vous sont proposées : jeux de société, chants, lecture du courrier, du journal, ateliers, sorties...Elles sont assurées par deux animateurs qui ont le souci de vous faire participer à des activités adaptées à vos attentes et à vos souhaits. Vous pouvez donc y participer si vous le souhaitez.

Votre famille et vos amis sont invités à participer aux animations hebdomadaires et mensuelles (sorties, spectacles, lecture...) et aux fêtes traditionnelles. Sur demande, l'animatrice envoie aux familles et amis par e-mail le planning hebdomadaire des animations. De plus, un atelier informatique a été mis en place. Chaque résident peut correspondre par e-mail avec les siens.

L'association des bénévoles de la résidence porte le nom des « Amis de Kerborc'his ». Leur présence est régulière sur la semaine.

Office catholique

La messe est organisée un vendredi par mois vers 15h par des bénévoles qui interviennent dans l'établissement. Si vous le souhaitez, vous pouvez y participer.

Le soin

L'établissement accorde une attention particulière à la santé des personnes âgées accueillies. Les soins sont assurés par une équipe soignante pluridisciplinaire.

Le suivi médical est adapté et personnalisé afin de vous offrir les soins rendus nécessaires à votre état de santé et au maintien de votre autonomie. L'équipe soignante assure les soins d'hygiène et de confort, votre sécurité et votre bien-être en vous accompagnant dans les actes de la vie quotidienne.

Le libre choix du médecin et des personnels paramédicaux vous est garanti.

Les frais occasionnés par les prescriptions médicales sont du ressort de la couverture sociale de chacun, en fonction de la réglementation en vigueur.

La dépendance

Si vous le souhaitez, un psychologue salarié de l'établissement peut intervenir auprès de vous et de vos proches. Il travaille également auprès des équipes.

Un ergothérapeute intervient également au sein de l'établissement et peut vous accompagner dans les gestes essentiels de la vie courante.

Les sorties et les visites

Les visites permettant la présence de la famille et des amis contribuent à améliorer la qualité du séjour. Pendant toute la durée de celui-ci, informations et concertations entre la famille et l'établissement doivent être maintenues y compris pendant les éventuelles périodes d'hospitalisation. Dans ce cas, les familles sont invitées à préparer avec l'établissement le retour de leur proche.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Vous êtes vivement encouragé à participer au Conseil de Vie Sociale.

Il s'agit d'une instance vous permettant d'être informé(e) des événements concernant l'établissement, de vous exprimer sur la vie et le fonctionnement de ce dernier, sur son organisation et celle de l'organisme gestionnaire, de faire des suggestions, d'être consulté sur des questions relatives à la structure.

Le Conseil de Vie Sociale se réunit au moins trois fois par an. Il est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel, de l'organisme gestionnaire, de la commune. La Direction y est également présente. Il est présidé par un résident élu par ses pairs.

IX. Assurances et formalité de dépôt

Le principe de l'établissement étant de respecter le droit d'entrée et de sortie des résidents comme des visiteurs, il est conseillé de ne pas détenir des objets de valeur.

L'établissement ne peut être responsable des vols ou des dégradations de vos objets, vos titres ou valeurs que s'ils ont fait l'objet d'une **formalité de déclaration et de dépôt** auprès du responsable de l'établissement. Le dépôt fait l'objet d'un inventaire précis. Il vous est remis, à vous-même ou à votre représentant légal, un reçu de dépôt.

L'établissement dispose d'une assurance collective « responsabilité civile des résidents » dont le montant est compris dans le prix de journée hébergement. Il vous est toutefois recommandé de contracter une assurance pour vos biens personnels.

X. Le secret professionnel et le devoir de discrétion

Tout échange avec le personnel médical concernant votre état de santé est soumis au secret médical et au secret professionnel.

Indépendamment des règles instituées en matière de secret professionnel, tout membre du personnel y compris les stagiaires est soumis à la discrétion professionnelle en ce qui vous concerne et à ce qui touche à la vie de la résidence, sans que cela porte atteinte aux droits d'expression reconnus des salariés et des représentants du personnel.

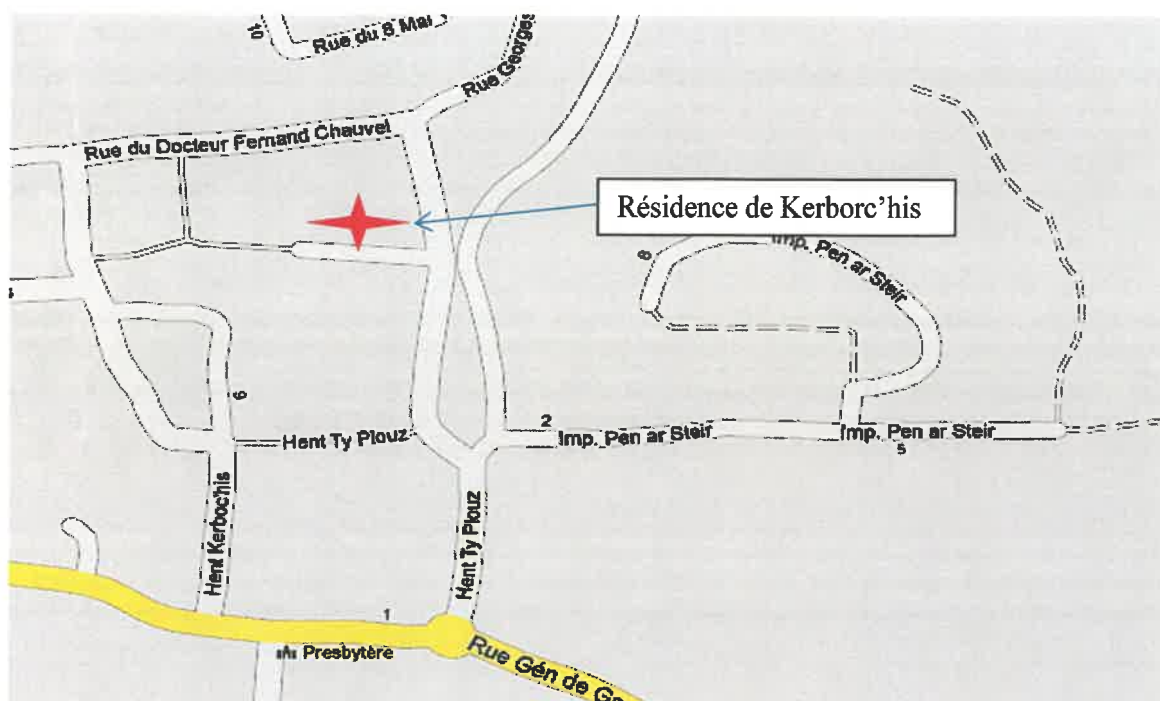
Pièces jointes au livret d'accueil lors d'une admission:

- Le document « règlement de fonctionnement » dont l'usager et/ou son représentant légal déclarent avoir pris connaissance
- Les coordonnées des associations d'usagers œuvrant dans le même champ d'activité
- La charte des droits des personnes âgées dépendantes en institution
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- L'organisation des services de la structure (les acteurs présents autour de votre accompagnement)

Est affichée au sein de l'établissement:

- La liste des personnes qualifiées

PLAN D'ACCES – ITINERAIRE



➤ **Départ de Quimper**

- Au rond-point de **Ludugris**, prendre Direction **Pont L'Abbé**, sur 10km
- Vous tournez à droite, direction **Combrit, Ile tudy, Tréméoc**
- Au rond-point, 2ème route à droite direction **Combrit**
- Tout droit pendant 2.8km
- Vous tournez sur votre gauche : centre-bourg de **Combrit**
- Vous allez tout droit, vous aurez sur votre gauche l'église, le coiffeur, la Poste, un parking
- Au rond-point vous prenez la 2ème route à droite, vous roulez environ 500m et la Résidence de Kerborc'his se trouve sur votre gauche

➤ **Départ de Pont L'Abbé**

- Direction **Bénodet**
- Au rond-point centre du bourg, 3ème route sur votre droite
- Vous allez tout droit, vous aurez sur votre gauche l'église, le coiffeur, la Poste, un parking
- Au rond-point vous prenez la 2ème route à droite, vous roulez environ 500m et la Résidence de Kerborc'his se trouve sur votre gauche

